

Contrôles régionaux sur le stockage, la manipulation et l'application des produits phytopharmaceutiques

L'administration régionale informe d'une campagne de contrôle dans les exploitations agricoles sur le respect des obligations relatives au stockage, à la manipulation et l'application des produits phytopharmaceutiques. Les points en cours de modifications législatives suite aux remarques de la Fédération Wallonne de l'Agriculture sont toutefois exclus momentanément de ces contrôles. Les check-list de contrôles sont disponibles sur le site de l'administration régionale (voir encart). Protect'eau rappelle ses services de conseils gratuits pour analyser si l'exploitation est en ordre et/ou pour aider à la mise en conformité.

ENCART CHECK LIST DES DISPOSITIONS LEGALES CONTROLEES

Les check-list sont disponibles sur le portail environnement du SPW et sont téléchargeables aux adresses suivantes.

Attention, sont exclus du contrôle les points **surlignés en rouge** au niveau de la numérotation dans les check-list.

A. Contrôle local phyto :

- Dépôt de produits phytopharmaceutiques < 25kg
 - [Contrôle 1 : Prévention des accidents et des incendies + Gestion des déchets](#)
 - [Contrôle 2 : contrôle documentaire](#)
- Dépôt de produits phytopharmaceutiques entre 25kg et 5 tonnes
 - [Contrôle 1 : Prévention des accidents et des incendies + Gestion des déchets](#)
 - [Contrôle 2 : contrôle documentaire](#)
- Dépôt de produits phytopharmaceutiques > 5 tonnes
 - [Contrôle 1 : Prévention des accidents et des incendies + Gestion des déchets](#)
 - [Contrôle 2 : contrôle documentaire](#)

B. [Contrôle de l'application des produits phytopharmaceutiques](#)

C. [Contrôle des opérations de manipulation des PPP et de la gestion des EPP](#)